

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire souhaite s'exprimer sur le projet de microcentrale et d'équipement du barrage de Vichy.

Dans un premier temps, nous tenons à vous informer de la position de principe de notre Fédération est d'être opposé à tout nouvel équipement et pour une amélioration des installations existantes. De ce cas, il s'agit d'un nouvel équipement et nous y sommes par conséquent opposés.

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire milite pour la sauvegarde du saumon atlantique de l'Allier et tout obstacle (ou équipement) n'est pas compatible avec nos objectifs.

D'importants efforts ont été fait sur l'axe Loire Allier depuis des années pour améliorer la circulation des migrateurs, la qualité des milieux. Il est inconcevable d'introduire de nouvelles perturbations pour les milieux aquatiques et les populations piscicoles de cet axe migratoire. Un barrage et une microcentrale induisent forcément des modifications et des perturbations pour les milieux aquatiques (sédimentaire, thermique, variation des débits...).

Si toutefois ce projet venait à voir le jour, il serait bienvenu de s'inspirer des modes de fonctionnement permettant une transparence complète de l'ouvrage durant les périodes de migration des poissons à la montaison ou à la dévalaison (exemple barrage de Poutès avec 3 mois de transparence totale).

Un ouvrage entraine forcément des perturbations, des coûts de gestion, des travaux d'entretien. La meilleure des solutions, pour la protection des milieux aquatiques, des migrateurs et le bon fonctionnement de la rivière Allier serait la suppression de cet ouvrage. Cela permettrait de s'affranchir d'un grand nombre de problème : la gestion sédimentaire sur ce tronçon, de la dévalaison des smolts, du franchissement des saumons adultes, de la prédation, de la perturbation des débits,....

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire est donc clairement opposée à ce projet au même titre que d'autres associations de protection de la nature. Les financements publics devraient être dirigés vers des projets durables sur le long terme et pas sur des hypothétiques profits à court terme indissociables à des perturbations néfastes pour nos rivières et nos peuplements piscicoles.

Lionel MARTIN

Président de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire